

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/20

Améliorer les accès à Delémont

Mme Laurence Studer, UDC

Le Conseil communal est conscient que les mesures réalisées en faveur de la mobilité douce ne facilitent parfois pas la vie de certains automobilistes et des convois « spéciaux » (bus, livreurs, véhicules ayant un gabarit important). Cependant, les aménagements des espaces publics doivent prendre en compte toutes les catégories d'utilisateurs, en particulier les plus démunis et ceux qui sont le plus exposés aux risques d'accidents, à savoir les piétons et les cyclistes.

Selon les secteurs, il est primordial de réaliser des aménagements permettant de protéger les usagers de la mobilité douce, plus particulièrement les PMR (personnes à mobilité réduite), les enfants, que ce soit au centre-ville ou sur le chemin de l'école.

Les rétrécissements réalisés en ville de Delémont répondent aux normes en vigueur. Le but recherché est de modérer le trafic en général et de permettre aux cyclistes et aux piétons en particulier (lors des traversées de chaussées) de bénéficier d'un confort et d'une sécurité suffisants. La conséquence peut conduire à ne plus permettre un croisement avec de « gros » véhicules à la vitesse maximale autorisée ; de ce fait, le croisement doit alors se faire à vitesse réduite ou par un arrêt de quelques secondes, le temps de laisser passer les véhicules en face. De nombreuses situations existent en ville, depuis très longtemps, sans que cela n'ait posé de problèmes insurmontables.

Il n'est en aucun cas nécessaire de permettre aux véhicules de monter sur le trottoir. Ce type d'aménagement oblige l'un des automobilistes à laisser la priorité à l'autre. Ainsi, on obtient une réduction de la vitesse et une amélioration de la sécurité pour les piétons.

Les aménagements à la route du Vorbourg ont permis une réduction significative des vitesses et une meilleure protection des piétons en particulier. Ils vont se poursuivre et plusieurs rétrécissements seront réalisés le long de la route obligeant ainsi les véhicules à ralentir, et selon leur gabarit, à s'arrêter pour laisser passer le véhicule déjà engagé. Les aménagements ont fait l'objet d'une consultation publique et la grande majorité des avis récoltés a été favorable à la solution retenue. Pour rappel, la route du Vorbourg est classée dans la catégorie route de desserte selon le Plan directeur des déplacements, il est donc vivement recommandé aux usagers ayant des véhicules de grands gabarits ou aux convois agricoles d'emprunter la rue du Vieux-Château qui a été conçue pour ce genre de trafic tout en garantissant la sécurité des piétons et des cyclistes.

L'itinéraire par la rue du Vieux-Château est certes un peu plus long en distance mais le temps nécessaire pour le parcourir ne sera pas forcément prolongé puisque la circulation sur la rue du Vieux-Château est à 50 km/h (contrairement à la route du Vorbourg qui est à 40 km/h) et y sera plus fluide. Au final, on obtient donc un gain en fluidité et en temps pour les convois agricoles et plus de sécurité pour les écoliers qui empruntent la route du Vorbourg pour se rendre à l'école.

Concernant la route de Domont, les aménagements réalisés s'inscrivent dans les mêmes objectifs de modération de la circulation et de protection des usagers de la mobilité douce, en particulier les écoliers qui doivent traverser la rue pour se rendre aux Arquebusiers ou en ville en général. Comme pour chaque projet, une pesée des intérêts est effectuée, sur la base d'une analyse de risques. Si le projet peut amener quelques inconvénients pour les convois spéciaux, il faut mettre en balance les avantages et les améliorations qu'il apporte aux plus démunis et aux usagers les plus fréquents.

Le Conseil communal tient à rappeler que pour tous les projets concernés, une concertation se fait avec Car postal sur les itinéraires utilisés pour les transports publics. Au besoin, une adaptation des horaires de quelques secondes se fait si le projet conduit à une petite perte de temps due à des difficultés de croisement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 7 septembre 2020